

SANTÉ

Cancer : comment mieux gérer sa vie après un traitement

Un parcours de soins vient d'être mis en place par la Ligue contre le cancer sur le département de la Loire et l'est de la Haute-Loire. Les patients qui viennent de terminer un traitement peuvent désormais bénéficier de soins psychologiques, diététiques ou d'activité physique adaptée.

« Un patient sur trois estime que la période qui suit le traitement d'un cancer est plus difficile à vivre que le traitement lui-même ».

Romane Béraud, du comité de la Loire de la Ligue contre le cancer, explique pourquoi le « parcours de soins après cancer » a vu le jour. C'est suite à un appel d'offres de l'Agence régionale de santé (ARS) que le comité a été retenu pour porter ce dispositif dans le département, mais aussi dans l'est de la Haute-Loire (Yssingelais).

Améliorer la qualité de vie et réduire le risque de récidive

En quoi consiste ce dispositif ? « En un bilan personnalisé, que ce soit au niveau psychologique, diététique ou d'activité physique adaptée », détaille Romane Béraud. Et cette dernière de reprendre : « Tous les patients ne ressentent pas les mêmes besoins, mais tous ressentent le besoin d'être accompagnés après un traitement » (lire par ailleurs).

L'objectif, c'est « d'améliorer leur qualité de vie, réduire

le risque de récidive et prévenir les rechutes ».

Concrètement, ils peuvent demander auprès de leur oncologue, de leur chirurgien ou de leur médecin traitant, à bénéficier de ce service. Ils se verront délivrer une prescription médicale (d'un forfait de 180 euros, payés par la Sécurité sociale), qui leur permettra de faire plusieurs séances auprès d'un psychologue, d'un diététicien ou d'un professeur d'activité physique.

Soins gratuits et professionnels à proximité

Seul critère à remplir : il faut que les patients aient terminé leur traitement depuis moins d'un an. « Environ 500 y ont droit » précise Romane Béraud. Tous n'y ont pas encore souscrit car « certains se donnent le temps de la réflexion ». Mais tous ceux qui ont déjà bénéficié d'un ou plusieurs soins « en sont très satisfaits » d'après elle.

Il faut dire que le dispositif a deux gros avantages : c'est gratuit (la Ligue contre le cancer avance les frais avant de se retourner vers la Sécu) et les professionnels ne se trouvent pas loin des patients. Car le comité départemental de la Ligue contre le cancer a établi des liens avec dix psychologues et vingt diététiciens de la région. « Et on s'appuie sur des partenaires sportifs pour l'activité physique adaptée ». L'intérêt étant « qu'il y ait un lien de proximité entre patients et professionnels ».

jean-Hugues ALLARD



Si la période des soins est souvent compliquée à vivre pour les patients, celle qui suit, malgré la guérison, peut s'avérer aussi compliquée à gérer. Photo d'archives Progrès/Yves SALVAT

« J'avais besoin de me projeter vers l'avenir » témoigne un patient

Guy Fayolle, 70 ans, a bénéficié du dispositif après un cancer. « La démarche après les soins m'a paru intéressante pour me permettre de m'ouvrir à d'autres perspectives après le traitement, dit-il. J'avais besoin de me projeter vers l'avenir ». On lui avait diagnostiqué un cancer de la vessie. « J'ai suivi un traitement par chimiothérapie pendant trois mois, puis une ablation totale de la vessie ». Le retour à la vie normale « est très attendu mais compliqué pour le malade et son entourage. Avant mon cancer, j'avais un mode de vie dynamique : randonnée, vélo, jardin... Le cancer a eu des conséquences lourdes sur mon activité physique ». C'est pourquoi il a choisi le bilan d'activité physique adaptée (APA) et le bilan psychologique (avec deux consultations de suivi) : « j'ai été adressé à deux professionnels, une psychologue sur Villars et un professeur APA à Saint-Chamond. Après le bilan physique, on m'a proposé de la gym douce sur tatami pour renforcer l'équilibre et la mobilité ». Au final, le septuagénaire juge que « ce parcours m'aide à reprendre une vie plus adaptée à la suite de ce cancer. Ça me rassure ».

LOIRE.

Accueil des migrants : « Des solutions existent si on s'y met tous »

Le collectif Loire « Pour que personne ne dorme à la rue » poursuit sa démarche de sensibilisation sur la question de l'accueil des personnes en exil dans la Loire. Joël Moulin, animateur de la structure présente le deuxième colloque qui se tiendra le 10 mai prochain.

Sur quel sujet porte ce colloque ?

« Il correspond à une démarche de longue date pour aller en direction des élus de la Loire et les sensibiliser. L'accompagnement des personnes migrantes est une responsabilité de l'État mais les communes et agglomérations peuvent aussi faire des choses en ce sens. On voudrait valoriser ces

actions le temps d'une soirée, sur différents thèmes assez basiques comme la scolarisation, l'hébergement, l'accueil dans les crèches. On présentera quelques actions mises en œuvre sur l'école, l'ouverture de la médiathèque et autres. »

Quelle est la problématique principale ?

« C'est surtout l'accueil et l'hébergement en premier lieu. On part du principe qu'il y a un nombre de logements vacants sur la région stéphanoise qui sont nombreux, et qu'il peut y avoir des solutions si on s'y met tous, c'est-à-dire la préfecture, les directions de l'État et puis les communes et agglomérations.

On ne prend pas la question de l'hébergement à part entière, ça

suscite aussi la question d'accueil au sens large et du suivi des personnes. Les comités de paroisse, qui sont membres du collectif, travaillent sur le suivi des dossiers d'administration, les questions de santé aussi, et plusieurs autres problématiques qui sont assez lourdes. »

Quelles sont les solutions pour y répondre ?

« Plusieurs personnes vont nous présenter des solutions. Il y aura le maire de Roche-la-Molière qui va nous parler des moyens mis en œuvre pour l'hébergement, il va y avoir quelqu'un de la médiathèque de Saint-Étienne car ils ont organisé un accueil culturel pour les personnes migrantes. On va avoir une institutrice qui a pour mission de se rendre dans plu-

sieurs écoles primaires avec des collègues sur la question de l'alphabétisation des enfants. Et puis on va avoir une adjointe de la mairie de Lyon qui va nous présenter une convention qu'ils ont passée avec le même collectif que nous à Lyon, le CUM (Collectif urgences migrants), c'est une convention sur l'occupation d'immeubles mis à disposition par la Ville. Et pour finir, le CUM nous présentera plusieurs actions menées avec les élus, les mairies... »

On aimerait bien qu'à Saint-Étienne ça se passe comme à Lyon et arriver à ce genre de solutions. »

Ce colloque est ouvert à toutes et tous, il aura lieu le 10 mai à 18 h 30 à la salle Montagnon, avenue Maurice-Thorez à La Ricamarie



Joël Moulin.
Photo fournie par Joël Moulin